

Résumé du chapitre 4 :

L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail aux Pays-Bas

Depuis près de 30 ans, l'intégration des immigrés sur le marché du travail est une des grandes priorités des pouvoirs publics néerlandais. De fait, les Pays-Bas ont été parmi les premiers pays européens de l'OCDE à se doter d'une politique formelle d'intégration. La grave récession économique du début des années 80 et son impact démesuré sur les immigrés, dont beaucoup de nouveaux arrivants, ont en effet fortement incité les autorités à élaborer des mesures d'intégration.

Depuis lors, les immigrés affichent des résultats sur le marché du travail nettement inférieurs à ceux de la population autochtone, et moins favorables que ceux observés dans d'autres pays de l'OCDE, et ce, pour les deux sexes. Il est vrai que des progrès significatifs avaient été enregistrés entre le milieu des années 90 et le début des années 2000, mais, globalement, la situation a cessé de s'améliorer depuis lors, et les taux d'emploi des immigrés comptant moins de 10 ans de résidence aux Pays-Bas sont aujourd'hui inférieurs à ceux observés dans d'autres pays de l'OCDE. Qui plus est, les résultats des immigrés sur le marché du travail néerlandais ont, dans l'ensemble, encore régressé par rapport à ceux observés dans d'autres pays de l'OCDE au cours de la période 2002-2006, un phénomène qui ne semble pas attribuable à une cause unique. Depuis peu seulement, certaines indications laissent penser que les immigrés bénéficient de façon particulièrement marquée de la situation actuellement favorable sur le marché du travail.

La population immigrée actuelle est un groupe disparate, et les résultats sur le marché du travail des éléments qui la composent diffèrent considérablement selon le pays d'origine. Le principal pays d'origine est la Turquie, suivie du Maroc. Ces deux pays ont été le point de départ de migrations de travailleurs peu qualifiés jusqu'au milieu des années 70. Puis est venu le regroupement familial et avec lui l'arrivée de conjoints qui étaient souvent, eux aussi, des personnes très peu instruites. C'est ce dernier groupe qui a rencontré le plus de difficultés sur le marché du travail, notamment les femmes immigrées (en particulier sur l'important marché du travail à temps partiel où ces femmes étaient souvent en concurrence avec des autochtones possédant plus de compétences qu'elles).

Les immigrés venus de l'ancienne colonie néerlandaise du Surinam ou des Antilles néerlandaises et d'Aruba, constituent un autre groupe important d'immigrés. Dans le second cas, il s'agit de personnes possédant la nationalité néerlandaise mais qui n'en sont pas moins considérées comme des immigrés dans les statistiques des Pays-Bas parce qu'elles sont nées hors du territoire métropolitain et que leurs résultats sur le marché du travail sont aussi bien inférieurs à ceux des autochtones.

Les Pays-Bas sont aussi un important pays de destination des migrants pour raisons humanitaires depuis la chute du Rideau de Fer, en particulier pour les réfugiés d'Irak, d'Afghanistan et d'Iran. Ce groupe, dont la motivation première n'était pas de trouver un emploi, affiche généralement des résultats moins probants sur le marché du travail, et ce, quel que soit le pays d'accueil. Les réfugiés possèdent pourtant des qualifications relativement élevées mais qui sont très peu prises en compte par les employeurs.

C'est par rapport aux taux d'emploi des autochtones peu qualifiés que, à niveau d'instruction égal, les taux d'emploi des immigrés présentent les différences les plus marquées, contrairement à ce qu'on observe dans les autres pays de l'OCDE où c'est entre les personnes possédant un niveau d'instruction élevé que les écarts sont les plus importants. Il conviendrait d'accorder plus d'attention aux immigrés peu instruits,

s'agissant notamment des mesures visant à vaincre la réticence des employeurs à les embaucher, et de les mettre en contact avec des employeurs potentiels. Cette remarque vaut tout particulièrement pour les femmes peu instruites, qui ont des liens extrêmement ténus avec le marché du travail. Dans le passé, les pouvoirs publics ont eu tendance à négliger ces migrants très éloignés du marché du travail, surtout quand ils ne vivaient pas des prestations sociales, ce qui est souvent le cas. En raison des tensions croissantes sur le marché du travail, on accorde aujourd'hui davantage d'attention à ce groupe.

Les subventions salariales constituent une mesure qu'il serait peut-être opportun de développer dans ce contexte. En effet, d'après les premières constatations, les mesures de ce type, à condition d'être conçues et mises en œuvre correctement, peuvent favoriser l'insertion sur le marché du travail des groupes d'immigrés peu qualifiés. Pour ce faire, il convient de s'appuyer sur une évaluation approfondie de cet instrument et d'autres mesures du marché du travail possibles, mais aucune évaluation n'a été réalisée jusqu'à présent.

L'axe principal de la politique d'intégration actuelle, en particulier vis-à-vis des immigrés de fraîche date, est l'apprentissage du néerlandais, et non l'accès au marché du travail. Selon certains indices, il serait possible de relever de manière significative les niveaux d'emploi de cette population en axant les efforts d'intégration sur l'aide à l'insertion *rapide* sur le marché du travail. Les premières mesures en ce sens ont été prises, mais il importe de continuer dans cette direction. Pour ce faire, il conviendrait de mettre en place un dispositif incitant les prestataires de cours de langue à inclure dans la formation des modules liés à l'activité professionnelle.

Des efforts considérables ont été déployés au cours des 10 ou 15 dernières années pour sensibiliser les employeurs aux difficultés particulières auxquelles se heurtent les immigrés et leurs enfants, pour surveiller les pratiques en matière d'embauche et pour diversifier les filières de recrutement. Ces efforts paraissent avoir porté quelques fruits, notamment pour ce qui est des discriminations, qui semblent être en recul. Récemment, bon nombre de ces mesures ont été abandonnées au motif qu'elles alourdisaient de manière excessive les formalités administratives incombant aux employeurs. Si les indices selon lesquels les immigrés tireraient moins avantage de la reprise économique actuelle que des précédentes se vérifient, il conviendrait d'envisager la réintroduction de ces mesures – peut-être à titre volontaire, en les liant à des incitations d'ordre financier et autre pour les entreprises ayant pris de dispositions afin de diversifier leur personnel. Cette démarche devrait être menée en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, qui ont naguère contribué avec succès à l'intégration sur le marché du travail.

Depuis de nombreuses années, la sous-représentation des immigrés et de leurs enfants dans la fonction publique attire l'attention du gouvernement. Certaines observations montrent que cet intérêt a eu des retombées positives. La part de l'emploi des immigrés dans le secteur public est plus importante aux Pays-Bas que dans d'autres pays de l'OCDE, notamment par rapport aux autochtones. L'emploi dans la fonction publique des immigrés de la deuxième génération a augmenté de 4 points de pourcentage environ au cours des cinq dernières années, compensant un recul parallèle (et qui constitue une source d'inquiétude) de l'emploi de cette population dans le secteur privé. De la même façon, le nombre d'immigrés qui se sont établis comme travailleur indépendant a augmenté sensiblement au cours de la dernière décennie. Peut-être faut-il y voir une stratégie permettant d'échapper à la marginalisation sur le marché du travail.

Des investissements importants ont été faits pour améliorer le niveau d'études atteint par les enfants d'immigrés. Il semble y avoir eu assez peu de retombées bénéfiques jusqu'à présent, et aucune pour ce qui est de l'enseignement bilingue complémentaire. On a accordé peu d'attention à l'intervention auprès des tout jeunes enfants, bien que ce soit un domaine

où l'investissement semble le plus rentable. Et même si, aujourd'hui, on se préoccupe plus de l'éducation préscolaire et de la prise en charge des tout jeunes enfants, il semble que des efforts supplémentaires devraient être déployés pour les enfants des immigrés peu instruits, par le biais de la stimulation verbale dans un cadre formel dès le tout jeune âge.

Les immigrés et leurs enfants nés aux Pays-Bas sont généralement considérés comme ne faisant qu'un seul groupe : c'est là une faiblesse de l'infrastructure statistique actuelle. En effet, cela peut engendrer des résultats prêtant à confusion, et une rectification s'impose car les problématiques des uns et des autres sont différentes. Dans le cas des immigrés, il est possible que l'instruction ait été acquise à l'étranger (tout au moins en partie), ce qui pose la question de la reconnaissance et de l'équivalence des titres et diplômes de pays où le système éducatif est très différent de celui des Pays-Bas. Les immigrés de la deuxième génération ne sont pas dans ce cas, et c'est à l'aune des résultats de cette génération qu'on peut mesurer le succès de la politique d'intégration.

Néanmoins, les résultats des enfants d'immigrés sur le marché du travail restent à la traîne par rapport à ceux des enfants de parents autochtones, même lorsque les niveaux d'études respectifs sont les mêmes. L'écart est particulièrement marqué pour ceux dont le niveau d'instruction est faible. Il conviendrait donc d'accorder plus d'attention à ce groupe, notamment par le biais de la formation en entreprise, du travail par l'intermédiaire d'agences d'intérim et de programmes de parrainage. Il faudrait insister particulièrement sur l'apprentissage et promouvoir cet option pour les enfants d'immigrés. Si ces passerelles semblent particulièrement efficaces pour assurer le passage de l'école au monde du travail, elles constituent une filière dans laquelle les enfants d'immigrés sont aujourd'hui largement sous-représentés.